

Objectif **CONCOURS**

**CAPES
Agrégation**

ÉPREUVES ORALES

Faire partager les valeurs de la République

TOUT SAVOIR SUR :

Jean-Louis Auduc

- La charte de la laïcité à l'école
- La loi de Refondation de l'école de la république
- La dimension civique de tout enseignement
- Les attentes des jurys



+ 25 études de cas corrigées

hachette

**NOUVEAUX
CONCOURS**

Faire partager les valeurs de la République

Jean-Louis Auduc

Faire partager les valeurs de la République

Jean-Louis Auduc

*Co-rédacteur de la Charte de la laïcité
(septembre 2013)*

*Ancien directeur adjoint de l'IUFM
de l'académie de Créteil/UPEC
(Université Paris-Est Créteil)*

Couverture : Alain Vambacas
Maquette intérieure : Soft Office
Composition/Mise en pages : GRAPH'in-folio

© HACHETTE LIVRE, 2014, 43, quai de Grenelle, 75905 Paris CEDEX 15

ISBN : 978-2-01-161431-5

www.hachette-education.com

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) constituerait donc une contre-façon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

SOMMAIRE

Introduction	9
---------------------	---

1. Les valeurs de la République	23
--	----

❶ La liberté	34
❷ L'égalité	51
❸ La fraternité, la solidarité	57
❹ La laïcité	64

2. S'approprier les principes et les valeurs de la République	87
--	----

❶ Les principes de la vie démocratique	89
❷ Le refus de toutes les discriminations, l'égalité hommes-femmes	97
❸ Distinguer les savoirs des croyances ou des convictions	133
❹ La dimension civique de tout enseignement	146

3. Études de cas	161
-------------------------	-----

❶ La tenue des élèves	162
❷ Un élève de lycée s'endort en cours en état d'ébriété	166
❸ Des discriminations	170
❹ Une violence dans le couloir entre élèves	174
❺ Absence d'un élève pour une fête religieuse	179

⑥ Refus d'effectuer un exercice	183
⑦ Évoquer le nu en histoire des arts	187
⑧ Évoquer les chansons dans l'histoire et les chansonniers	191
⑨ Violences verbales d'un élève contre un personnel du collège	195
⑩ Atteintes à la laïcité	199
⑪ La mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) et d'un cahier de textes numérique	203
⑫ Aider l'élève à construire son orientation	208
⑬ L'obligation de signalement	212
⑭ Le travail avec les familles des élèves	216
⑮ L'accueil d'élèves handicapés	220
⑯ Présentation du règlement intérieur aux élèves	224
⑰ Travailler avec des associations extérieures à l'établissement	229
⑱ Actions de solidarités dans l'établissement	233
⑲ Développement durable et valeurs de la République	236
⑳ Cantine et habitudes alimentaires des élèves	240
㉑ L'égalité garçons-filles	244
㉒ Agir contre des dérives sectaires radicales	248
㉓ L'organisation de voyages, de sorties et d'échanges scolaires	252
㉔ La politique d'éducation prioritaire	257
㉕ Autonomie des établissements, décentralisation et valeurs de la République	261

4. Annexes	265
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1 ^{er} juillet 2013).....	267
Les sigles à connaître	285

INTRODUCTION

Les textes de cadrage des concours 2014, 2015 et suivants publiés en avril 2013 indiquent pour tous les concours de recrutement du second degré la possibilité d'interrogations lors des épreuves orales sur « **le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République** ». Cet ouvrage veut aider tous les candidats aux concours du second degré à répondre à des interrogations possibles à l'oral des concours du second degré sur ces problématiques, en s'inscrivant dans le cadre du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation composant l'arrêté du 1^{er} juillet 2013.

Le texte définissant le cadrage des épreuves des concours de recrutement du second degré s'inscrit pleinement dans le cadre de ce référentiel de compétences, et notamment de la compétence n° 1 : « **Faire partager les valeurs de la République** » ; la compétence n° 2 : « **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école** » ; la compétence n° 6 : « **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.** »

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.



6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

Extraits du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1^{er} juillet 2013 (cf. annexe).

Ces textes sont en cohérence avec une définition du métier enseignant en collège et en lycée qui dépasse la simple compétence disciplinaire, mais affirme son rôle éducatif et la **dimension civique de son enseignement**.

Tout professeur en effet, contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles. Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Avant d'aborder les défis et les enjeux posés par le « *faire partager* », c'est-à-dire à la fois « *transmettre* », permettre à l'élève de se les « *approprier* », d'en « *comprendre* » le sens et « *faire respecter* » les valeurs de la République,

je voudrais revenir sur l'importance de quelques expressions figurant dans le préambule du référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 :

« En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

1. Agents du service public d'éducation

Devenir fonctionnaire du service public d'enseignement, c'est donc passer dans l'exercice de son métier, de la situation d'une **personne privée** à un **personnage** (construit grâce à ses connaissances et à ses compétences), **public** (exerçant une responsabilité), **professionnel** (recruté sur ses aptitudes et formé), en **posture** (construite) **d'autorité** (légitimée par sa fonction).

On pourrait pour expliciter ce changement construire un tableau des « **10 P** ».

Devenu Fonctionnaire de l'État	Situation antérieure
Personnage	Personne
Public	Privée
Professionnel	Personnelle
en Posture	en Position
de Pouvoir légitime	de Puissance

2. Principes éthiques

La notion d'éthique mérite d'être précisée.

Si l'on prend la définition du dictionnaire *Le Robert*, l'éthique, c'est « la science de la morale, l'art de diriger la conduite, ce qui concerne la morale ».

Quant à « la morale », dans le même dictionnaire, elle est « la science du bien et du mal ; la théorie de l'action humaine en tant qu'elle est soumise au devoir et pour but le bien. »

Aucune société civilisée ne peut survivre sans se fonder sur un certain nombre de repères éthiques communs, avec notamment l'affirmation de quelques valeurs essentielles (par exemple liberté, justice, respect de l'autre personne, etc.), un certain nombre d'interdits et un certain nombre d'exigences couramment admises, telles les discriminations attentatoires à la liberté et au respect de l'autre.

Si les repères éthiques communs s'effacent, le monde commun se fragmente, la violence privée devient l'ultime arbitre.

Il ne revient pas à l'école publique de former à une morale particulière. Sa tâche consiste à développer ce qu'on pourrait appeler une culture éthique et peut notamment se caractériser par les approches suivantes :

- apprendre à discerner en toute action, à côté des critères notamment techniques, scientifiques, économiques, un enjeu éthique impliquant une appréciation de valeur ;
- apprendre à situer le jugement personnel de valeur comme expression de la dignité inhérente à toute personne humaine et à sa liberté.

Idéalement, un enseignant est porteur d'une éthique professionnelle, d'une éthique de la responsabilité qui guide son action dans la classe en liant justice et justice dans ses actes, en particulier dans ses pratiques d'évaluation, qui le placent en situation de conjuguer sa liberté pédagogique avec le respect des orientations du projet de l'établissement conçu en cohérence avec la politique de l'institution.

C'est au nom de cette **éthique professionnelle** que l'enseignant peut se sentir en capacité d'oser prendre des risques pour adapter son enseignement aux réalités du terrain et mieux mettre les élèves en situation d'apprentissage, et leur permettre de construire leur réussite. Cette responsabilité, assumée devant les élèves et leurs familles, le professeur l'exerce en choisissant sa pédagogie et ses procédures d'évaluation.

Il faut permettre à l'enseignant de « penser le local », la politique de l'établissement, en ayant présent à l'esprit la politique nationale de l'institution à laquelle il appartient : le service public de l'Éducation nationale qui doit assurer une même qualité d'enseignement sur tout le territoire, dans le respect de programmes et de règlements nationaux.

L'éthique, c'est également :

- **l'absence d'écart entre le faire et le dire ;**
- **le respect du droit écrit et non des « coutumes » ;**
- **la cohérence de tous les adultes d'un établissement autour d'un même projet et des mêmes valeurs et de mêmes seuils de tolérance.**

3. Responsabilité(s)

Devenir enseignant, c'est se placer face à des responsabilités morales, éducatives, pédagogiques, administratives, juridiques.

L'enseignant ne doit pas être un simple exécutant. Pleinement responsable, il est donc en capacité de répondre à bon escient aux situations diversifiées se produisant dans l'établissement et particulièrement dans la classe.